

Le plan de Bruno Le Maire pour faciliter le financement des entreprises

Bruno Le Maire a présenté mercredi plusieurs mesures destinées à rediriger l'épargne des Français vers le financement des entreprises innovantes et des PME.

Temps de lecture : minute

29 mars 2018

C'était annoncé de longue date et le ministre de l'Économie n'a pas loupé son rendez-vous : Bruno Le Maire a dévoilé mercredi toute une batterie de mesures destinées à faciliter le financement des entreprises en fonds propres et à rediriger l'épargne des Français vers l'économie réelle, une problématique centrale de la campagne d'Emmanuel Macron en 2017 et qui tient à coeur aux acteurs de l'écosystème startup.

En effet, si d'un côté les entreprises, startups et PME en tête, ont des besoins de financement grandissants, les Français rechignent aujourd'hui à mobiliser leur épargne pour aider celles-ci à se développer. La peur du risque, le profil plus fourmi que cigale des Français et l'ombre de produits financiers douteux refroidissent les vellétés des potentiels investisseurs. C'est pourquoi Bruno Le Maire a décidé de s'attaquer à ce chantier clé pour le développement de l'économie française et tout particulièrement pour les entreprises innovantes ; les mesures annoncées seront présentée dans le cadre de la loi Pacte, discutée en conseil des Ministres dès le 2 mai.

Une épargne-retraite redirigée vers les PME

Tout d'abord, le ministre prévoit que l'épargne-retraite, dont l'encours dépasse actuellement les 200 milliards d'euros, puisse être plus facilement mobilisable pour financer les PME. Dans une optique de flexi-sécurité, le taux des cotisations acquittées par les employeurs sera revu de quatre points à la baisse : il s'établira ainsi à 16% lorsque l'épargne sera pour partie investie dans des actions de PME et d'ETI. En contrepartie, une option par défaut de "gestion pilotée" permettra de sécuriser progressivement l'épargne à mesure que la date de départ en retraite approche, devant ainsi rassurer les épargnants.



À lire aussi

La mort de l'ISF, une bonne nouvelle pour le financement des startups ?

Une assurance-vie diversifiée

Concernant l'assurance-vie, Bruno Le Maire a tenu à calmer les esprits en

rappelant qu'il "*n'y aura pas de grand soir de l'assurance vie*". Une façon imagée de souligner que le gouvernement ne compte pas s'attaquer de front au produit d'épargne préféré des Français : pas moins de 1200 milliards d'euros dorment ainsi sur des comptes d'assurance-vie ! L'idée est plutôt d'en étoffer les possibilités, avec par exemple le paiement de ces contrats en titres ou en parts de fonds de capital-risque.

En parallèle, le gouvernement souhaite dynamiser le recours aux contrats Eurocroissance, avec l'objectif de multiplier par dix les encourts d'ici 2020. Pour rendre ce produit plus attractif, un rendement unifié pour tous les épargnants année après année sera mis en place et pourra être bonifié pour des engagements d'investissement à long terme, notamment dans les PME.



Un crowdfunding renforcé et un accès à la Bourse simplifié

Côté crowdfunding, le seuil des levées de fonds par projet sera relevé "*au minimum*" à cinq millions d'euros, contre 2,5 millions aujourd'hui. Et le plan d'épargne en actions-PME sera ouvert aux titres émis dans le cadre des financements participatifs.

Enfin, Bruno Le Maire ouvre un nouveau chantier, celui de l'accès des entreprises à la Bourse, aujourd'hui boudée par les sociétés en recherche de fonds. Les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à huit millions d'euros pourront ainsi se contenter d'un document d'information "*très simplifié*" pour accéder aux marchés cotés. Et la procédure de retrait obligatoire d'une société de la cote sera simplifiée, avec un seuil nécessaire de détention du capital abaissé à 90% contre 95% jusqu'à présent.

Article écrit par Geraldine Russell